

AIDE AUX COMMERÇANTS

ACQUISITION DE MOBILIER DE TERRASSE

Délibération n° 20.142 du 18 décembre 2020

Nom de l'enseigne :

Type d'activité :

Nom et statut de la société :

SIRET :

Adresse postale :

REPRÉSENTANT LÉGAL

Prénom :

Nom :

Téléphone :

Courriel :

DOCUMENTS À JOINDRE

- Carte d'identité du représentant légal
- Relevé d'identité bancaire au nom de la société
- KBIS
- Devis
- Photographies des mobiliers envisagés

Le centre-ville de Beaucaire est classé Site Patrimonial Remarquable. Dans le cadre de son soutien au commerce local et à l'embellissement des espaces publics, la commune a lancé, à travers son « Plan commerce Ambition » un dispositif de subventions aux dépenses d'investissement relatives à l'acquisition de mobilier de terrasse. Les établissements concernés pourront ainsi bénéficier d'une aide de maximale de 5.000 euros par période de 5 ans. Sont éligibles à cette subvention les commerces situés en centre-ville (bars, restaurants, salons de thé,...) bénéficiant d'une autorisation d'occupation du domaine public pour une terrasse à la date de la demande. La subvention pourra atteindre 5.000 euros, mais ne pourra excéder 80% du montant dépensé par le commerçant.

La subvention sera versée sur présentation des factures. Chaque commerçant concerné pourra en bénéficier tous les 5 ans. Un accord préalable formel et écrit devra impérativement être donné par la Mairie après validation des choix esthétiques par celle-ci. **Le commerçant devra prendre en compte les demandes de la commune afin qu'une unité esthétique soit respectée sur la commune. Une validation préalable par la commune est donc obligatoire avant tout achat.** Seuls des matériaux nobles et des coloris cohérents avec le site patrimonial remarquable seront autorisés. Cette aide exceptionnelle s'applique aux mobiliers (tables, chaises), ainsi qu'aux autres éléments de terrasses (parasols, mobilier d'appoint, jardinières de décoration).

Je m'engage, par le présent document, sur l'exactitude des données indiquées et sur l'authenticité des documents fournis*.

Date :

Signature (et tampon le cas échéant) :

> Documents à envoyer à : **commerce@beaucaire.fr**

* Toute fausse déclaration entraînera des poursuites pénales.

Conformément notamment à la Règlementation sur les Données personnelles, vous bénéficiez des droits spécifiques suivants : d'accès (article 15 du RGPD), de rectification (article 16 du RGPD), d'effacement (article 17 du RGPD), de limitation du Traitement (article 18 du RGPD), d'opposition (article 21 et 22 du RGPD), directives post-mortem (Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés).

Pour toute demande : mairie@beaucaire.fr

